

Duplicata

GREFFE  
DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE DIJON

R E C E P I S S E   D E   D E P O T

BP 69  
21072 DIJON CEDEX  
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS REGISTRE DU COMMERCE - FAILLITES -  
BILANS : MINTEL 36.29.11.22.

CABINET D'AVOCATS A.C.A.

BP 4056

57040 METZ CEDEX

V/REF : J. KIENER  
N/REF : 73 B 3 / A-2860

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 13/12/93, SOUS LE NUMERO A-2860,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/10/92

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CHANGEMENT DE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

... CONCERNANT LA SOCIETE  
BOULANGERIE DE BOURGOGNE  
SOCIETE ANONYME  
RUE DE CRACOVIE  
SAINT APOLLINAIRE  
21850 SAINT APOLLINAIRE

R.C.S DIJON B 017 350 034 (73 B 3)

LE GREFFIER



L'ORIGINAL DELIVRE PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE COMPORTE UN LISERE ROUGE

A2860

**SOCIETE BOULANGERIE DE BOURGOGNE**  
SA au capital de 250.000 F.  
Siège social : rue de Cracovie 21820 SAINT APOLLINAIRE  
RCS DIJON B 017 350 034

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 2 OCTOBRE 1992**

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, le deux octobre

Les administrateurs de la Société BOULANGERIE DE BOURGOGNE se sont réunis au siège social sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur François-Marie ROYER, Président, Démissionnaire
- La SA SETIC représentée par M. Guy BEDOSSA
- La SA LES NOUVELLES BOULANGERIES représentée par M. André LOUVET

Assistent également à la réunion Monsieur Bernard MOLLIN, délégué du Comité d'Entreprise et Monsieur Alfred NEUHAUSER.

Sont excusés :

- La SA PANILAND

En raison de la démission annoncée de Monsieur ROYER, les administrateurs conviennent de confier la présidence de la séance à Monsieur BEDOSSA.

Le Président constate que la moitié des administrateurs au moins sont présents et que le conseil peut valablement délibérer. Il ouvre la séance et rappelle à ses collègues que la dernière réunion du conseil s'est tenue le 25 Septembre 1992 et qu'il y a lieu d'en approuver et signer le procès-verbal.

Après lecture, le conseil adopte et approuve le procès-verbal de la précédente réunion.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Démission d'administrateur et cooptation
- Nomination d'un nouveau président
- Démission d'administrateur et candidatures
- Convocation AGE



## DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR PDG ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

### PREMIERE RESOLUTION

Monsieur ROYER fait part au Conseil de son intention de démissionner immédiatement de ses fonctions d'administrateur et donc de Président du Conseil d'Administration qu'il occupait au sein de la société.

Le Conseil, après avoir regretté la démission de Monsieur ROYER est constaté que le nombre des administrateurs restant en fonction était supérieur au minimum légal, décide de coopter Monsieur Alfred NEUHAUSER en qualité d'administrateur pour la durée de son mandat restant à courir. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale d'entériner cette cooptation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alfred NEUHAUSER, présent au conseil, déclare répondre à toutes les conditions pour être administrateur et ne pas avoir d'empêchement. Il accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et remercie les membres du Conseil de leur confiance.

## NOMINATION DU PRESIDENT

### DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil appelle aux fonctions de Président du Conseil d'Administration Monsieur Alfred NEUHAUSER, demeurant 45 Clos des Lilas, 57157 MARLY pour la durée de son mandat d'administrateur.

En cette qualité, Monsieur Alfred NEUHAUSER est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alfred NEUHAUSER déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié tout en précisant qu'avec ce mandat, il n'est pas titulaire de plus de mandats qu'autorisés par la loi.

## DEMISSION D'ADMINISTRATEURS ET CANDIDATURES

### TROISIEME RESOLUTION

Le Président expose aux administrateurs que la SA SETIC, la SA PANILAND et la SA NOUVELLES BOULANGERIES ont fait part de leur intention de démissionner de leurs fonctions d'administrateurs en raison de l'entrée d'un nouveau groupe d'actionnaires dans le capital de la société. En conséquence, il propose de convoquer à titre extraordinaire, une Assemblée Générale, afin de nommer de nouveaux administrateurs.

La SA SETIC, la SA PANILAND et la SA NOUVELLES BOULANGERIES ont précisé au Conseil d'Administration que leur démission sera effective à l'issue de ladite assemblée appelée à statuer sur la nomination de leurs successeurs.



Il informe le conseil de la candidature de :

- NEUHAUSER FINANCIERE, représentée par M. Patrick CROMER  
3 rue du Rieth  
67200 STRASBOURG

- BOULANGERIE NEUHAUSER, représentée par M. Monsieur Rémy LACK  
18 avenue Foch  
57730 FOLSCHVILLER

Puis, il présente les références des représentants permanents des sociétés candidates au poste d'administrateur.

Le Président expose qu'il y aura lieu, en conséquence, de convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires aux fins de statuer sur la nomination de nouveaux administrateurs.

La résolution suivante est alors mise aux voix :

#### QUATRIEME RESOLUTION

Comme conséquence de ce qui précède, le Conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification dans la composition du Conseil d'Administration
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président pour la préparation, la convocation et la tenue de cette Assemblée qui aura lieu le

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil procède alors à la rédaction du texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée et correspondant à l'ordre du jour qu'il vient d'arrêter.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

---

Copie certifiée conforme  
Le Président du conseil d'administration :

Alfred NEUHAUSER

